

4.133 Appel mondial pour éviter la disparition de la lagune de Chapala et du lac Cocibolca, les plus vastes zones humides de Méso-Amérique

RAPPELANT que les zones humides sont des sites indispensables pour la conservation de la diversité biologique et constituent la base même du développement et de l'épanouissement des cultures ;

PRÉOCCUPÉ de ce que les deux plus vastes zones humides de Méso-Amérique, la lagune de Chapala au Mexique et le lac Cocibolca au Nicaragua, sont menacées dans leur intégralité par le captage continu des eaux à diverses fins et par l'apport de divers polluants qui affectent la santé de l'écosystème ;

SOULIGNANT l'importance de ces deux systèmes lacustres, non seulement en matière de pêche et d'alimentation pour diverses communautés humaines et pour la faune sauvage, mais aussi pour un ensemble de valeurs liées à l'identité, à la biodiversité, aux loisirs, à l'inspiration artistique, à la paix et la santé, ainsi qu'en tant que sites sacrés pour des populations autochtones ;

SOULIGNANT ÉGALEMENT que la disparition de la lagune de Chapala et du lac Cocibolca signerait la perte irrémédiable d'un patrimoine naturel et culturel de l'humanité et déclencherait une crise aux conséquences imprévisibles pour la Méso-Amérique ;

INSISTANT sur le rôle fondamental que la conservation de ces zones humides peut jouer pour le développement de la région méso-américaine et sur l'importance potentielle de l'eau potable pour atténuer les incertitudes et les risques à venir ;

CONSIDÉRANT le rôle de ces zones humides dans l'atténuation des changements climatiques planétaires ; et

RECONNAISSANT le potentiel et l'importance du rôle de l'UICN dans la conservation et la santé des écosystèmes, pour garantir la santé des communautés humaines ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. EXHORTE les gouvernements et les citoyens du Mexique et du Nicaragua à considérer l'importance historique que revêt le fait d'arrêter et d'inverser la tendance à la détérioration de la lagune de Chapala et du lac Cocibolca en tant qu'obligation envers l'humanité.
2. INVITE les gouvernements de chaque pays, avec les municipalités de ces bassins versants, à diriger les efforts de planification et d'aménagement du territoire, et à allouer des ressources humaines, techniques et économiques aux fins :
 - a) de réduire les pressions et les principaux facteurs de dégradation des bassins versants ;
 - b) d'inverser les processus de détérioration de ces masses d'eau et de restaurer ainsi les fonctions perdues ;
 - c) de promouvoir l'utilisation de technologies compatibles avec un développement durable et le renforcement de la résilience ; et
 - d) d'élaborer des programmes éducatifs visant à valoriser ce patrimoine dans ses multiples dimensions.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis n'ont pas participé aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris officiellement position sur cette motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.